

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE82

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« aux alinéas précédents »,

les mots :

« aux quatre premiers alinéas du présent 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.